

<http://46.105.83.158/spip/spip.php?article4334>



Emplois d'avenir Professeur : le SNES-FSU écrit à la rectrice

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier-enseignant.es stagiaires-INSPE -



Publication date: mardi 5 mars 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La section académique du SNES-FSU

à Madame la Rectrice

Les emplois d'avenir professeur arrivent dans les établissements.

Nous vous demandons par la présente dans quels établissements ces emplois sont implantés, pour chaque discipline, quel est le niveau d'études des étudiants recrutés.

Nous constatons que la rémunération annoncée (300€) des tuteurs n'est pas confirmée par les chefs d'établissement : pouvez-vous le faire ?

Une réunion des tuteurs, une formation étaient envisagées : quand auront-elles lieu ?

Certains chefs d'établissement se sont précipités pour faire adopter par les CA des délibérations (alors que les décrets n'étaient pas parus) et sans prendre la précaution de savoir si des enseignants seraient volontaires pour être tuteurs ... Pouvez-vous nous confirmer que cette tâche ne peut pas être imposée à un enseignant et qu'elle doit être faite sur proposition de l'IPR ?

Vous avez publié en direction des chefs d'établissement des textes indiquant les missions des EAP, textes allant bien au-delà de ce qui est écrit dans la circulaire et dans les documents ministériels. Nous désapprouvons ce document. Nous vous demandons donc de rappeler aux chefs d'établissements et aux tuteurs ce qui est strictement écrit dans les seuls documents officiels ministériels et de s'en tenir à ces textes pour définir les activités confiées à ces étudiants, qui ne doivent en aucun cas se substituer aux personnels titulaires.

Sur le temps de présence dans l'établissement, comme c'est le cas dans d'autres académies, nous vous demandons de limiter celui-ci au maximum à 9h par semaine, sur les plages horaires disponibles de l'étudiant, pour que cette activité des EAP soit compatible avec leurs études.